

Description de poste

- AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE (AVS) -

• **Mission Générale**

Effectue un accompagnement social et un soutien des personnes et des familles dans leur vie quotidienne, dans le cadre des dispositifs ayant fait l'objet d'une convention entre les organismes partenaires financeurs et l'Association.

• **Place hiérarchique**

Sous l'autorité du responsable départemental

• **Classification**

Filière Personnel d'Intervention – Catégorie C

A. Missions

1. Assurer une intervention personnalisée d'aide à la personne.
2. Aider et accompagner les personnes et les familles dans les actes essentiels de la vie quotidienne, les activités de la vie ordinaire et les activités sociales.
3. Concourir au développement de l'autonomie du groupe familial et des personnes aidées.
4. Travailler en équipe et en réseau

B. Activités

1. Assurer une intervention personnalisée d'aide à la personne

- Etablit une relation de confiance, dans le respect du droit des personnes.
- Construit avec la famille, en qualité de référent, un projet d'intervention, le met en œuvre et l'évalue.
- Assure la continuité de la prise en charge en coordination avec ses collègues et les partenaires sociaux.
- Planifie les interventions pour assurer une réponse appropriée aux besoins.
- Assure l'encaissement de la participation financière des familles fixée par les organismes sociaux dans un but pédagogique et établit les documents justificatifs correspondant à son activité.

2. Aider et accompagner les personnes et les familles dans

- **Les actes essentiels de la vie quotidienne** : Aide à la mobilisation, aux déplacements, à l'habillage, à la toilette, à l'alimentation des personnes, **à l'exception des nouveaux nés.**
- **Les activités de la vie ordinaire** : Aide à la réalisation ou réalise : des achats alimentaires, des repas équilibrés ou conformes aux éventuels régimes prescrits, l'entretien courant du linge, des vêtements et du logement.
Aide ou effectue l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité.
- **Les activités sociales** : Stimule les relations sociales et accompagne dans les activités de loisirs et de la vie sociale.
Aide à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives.

3. Concourir à développer l'autonomie du groupe familial et des personnes aidées

- Recherche l'adhésion au projet et sécurise les personnes en situation de besoin d'aide.
- Utilise les actes de la vie quotidienne comme support à son action.
- Garantit la sécurité des personnes.

4. Travailler en équipe et en réseau

- Elabore, gère et transmet de l'information et établit une relation professionnelle.
- Rend compte de son action, alerte le service en cas de besoin et lui signale tout risque de danger.
- Intervient en coordination avec les autres intervenants au domicile.
- Concourt à l'amélioration de la qualité du service et contribue à son développement.

C. Compétences et capacités personnelles

1. Compétences

- Maîtrise des outils de base de l'intervention sociale d'aide à la personne.
- Maîtrise des techniques de la vie quotidienne.
- Pratique de la communication professionnelle.
- Connaissance du secteur de l'aide aux familles à domicile au sein des politiques publiques.
- Connaissance des publics aidés et des intervenants sociaux et médico-sociaux.

2. Capacités personnelles

- Autonomie
- Capacités relationnelles
- Adaptabilité
- Travail en équipe

D. Diplôme, formation

- Titulaire du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (Décret n° 2002-410 du 26 mars 2002) ou du CAFAD ou du BEP option sanitaire et sociale mention aide à domicile à condition d'en avoir obtenu l'équivalence au diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale.

Niveau V de l'Education Nationale

- Préparation au diplôme d'AVS, **en cours d'emploi**, par formation ou par validation des acquis et de l'expérience (VAE)
Classification jusqu'à l'obtention du diplôme : emploi d'Employé à domicile, Filière Intervention - Catégorie B -